

M. Barnett J. Danson (secrétaire parlementaire du premier ministre): Monsieur l'Orateur, voici la réponse que je lis au nom du ministre. Le gouvernement fédéral savait quel risque il prenait en chargeant Alex Bandy d'organiser des groupes de citoyens à revenu modeste ailleurs que dans le Sud de la Colombie-Britannique. Mais celui-ci avait un mérite aux yeux du gouvernement fédéral. Il était apparemment en mesure de s'identifier aux pauvres et aux déshérités. Manifestement, le gouvernement pensait que Bandy pouvait servir de moyen de contact dans l'action et les recherches qu'il mène, de même que dans sa campagne en faveur d'un programme d'emplois destiné à aider ces personnes à faire entendre leur voix, au même titre que les hommes d'affaires, les travailleurs et d'autres groupes, dans l'élaboration de la politique du pays. Il vient de tout plaquer en lançant contre Ottawa des accusations par lesquelles il trahit la confiance que le gouvernement avait placée en lui et montre qu'il n'a pas saisi la nature de la tâche qui lui avait été confiée. L'idée, selon lui, de charger des pauvres de faire des recherches sur les pauvres équivaut à condamner certaines personnes à la pauvreté.

Cela est indigne d'un projet audacieux et ingénieux qui visait à obtenir une analyse intérieure de la pauvreté, grâce à ceux qui souffrent plutôt qu'au moyen d'une armée de travailleurs sociaux et de statisticiens. Il est clair que le gouvernement se disait: «Nous savons ce qu'est la pauvreté, vue de l'extérieur; voyons ce qu'elle est, vue de l'intérieur!» Dire qu'il s'agit là d'une supercherie politique, c'est se méprendre sur l'objectif de ce programme et refuser aux pauvres l'accès à la seule institution qui peut vraiment leur venir en aide, le gouvernement.

LA RÉORGANISATION DU GOUVERNEMENT—LA CRÉATION DE DÉPARTEMENTS D'ÉTAT

M. Robert McCleave (Halifax-East Hants): Monsieur l'Orateur, le 17 mars, en réponse au député de Prince Edward-Hastings (M. Hees), le premier ministre (M. Trudeau) a parlé de la création d'un ministère des sciences. Voici les paroles même du premier ministre, consignées à la page 4347 du hansard:

Dès que la Chambre jugera à propos d'adopter le bill portant sur l'organisation gouvernementale, nous songerons à désigner un ministre qui sera chargé des questions scientifiques.

J'ai posé une question supplémentaire dans laquelle je demandais entre autres, s'il s'engageait à nous informer lorsque nous atteindrons l'étape appropriée du bill portant sur l'organisation du gouvernement, quels autres départements d'État en plus de celui des sciences, il se proposait d'instituer dans un proche avenir. Le premier ministre a répondu:

Nous avons déjà indiqué que nous aimerions créer un département d'État chargé du logement et des affaires urbaines. Voilà pour un domaine.

Il a parlé ensuite de l'environnement, mais celui-ci est mentionné expressément dans le bill sur l'organisation du gouvernement. Il a dit plus loin:

... il m'est évidemment impossible de prévoir les domaines dont seront spécialement chargés les ministres. Je viens d'en mentionner deux et, à mon avis, cela montre clairement que la Chambre devrait adopter ce bill sans tarder.

[M^{me} MacInnis.]

Voilà quel est son argument. Or, j'ai consulté le discours du trône pour voir quel cas on y faisait des départements d'État. J'ai relevé les passages suivants:

Pour favoriser la coordination de l'initiative gouvernementale à tous les niveaux et pour contribuer à la rationalisation de l'essor urbain, le Gouvernement propose la réorganisation de son activité en ce domaine sous la direction d'un ministre d'État responsable des Affaires urbaines et du Logement.

Au prochain paragraphe, on dit:

... le Gouvernement étudiera avec soin les mesures que recommandent le comité du Sénat sur la politique scientifique et le Conseil des sciences du Canada.

Plusieurs paragraphes plus loin, on lit ce qui suit:

On proposera donc la création d'un ministère responsable de l'environnement, chargé de la gestion des ressources renouvelables, qui font partie de l'environnement et qui en dépendent. Ce ministère devra assurer la protection de la biosphère.

Voilà donc, monsieur l'Orateur, ce qu'on a dit sur l'essentiel de la question de la réorganisation. Peut-être devrais-je signaler que le ministre sans portefeuille (M. Andras), porte-parole du gouvernement en matière d'habitation, a mentionné, lors du débat spécial d'un jour sur le rapport de la Commission royale d'enquête sur la situation de la femme, qu'un ministre serait peut-être chargé de cette question-là aussi. C'est dire que le gouvernement nous annonce sans doute la création d'un ministère des sciences, d'un ministère des affaires urbaines et même d'un ministère des questions féminines. Le premier ministre prétend que l'adoption du bill de réorganisation accélérerait leur création.

Si j'ai pris la parole ce soir, c'est qu'à mon avis il faut dire clairement au premier ministre et à ses collègues, s'ils ne le savent déjà, que certains députés de l'opposition et, de fait, certains ministériels, aimeraient faire des suggestions sur le rôle qu'un ministre des affaires urbaines devrait jouer; que des députés de tous les partis à la Chambre aimeraient dire au gouvernement ce qu'un organisme responsable des sciences devrait faire, à leur avis; en outre, un grand nombre de députés, si nous devons avoir un ministre responsable des questions et des problèmes de la femme au Canada, aimeraient sûrement dire à cet individu ce que devraient être ses responsabilités et comment elles devraient être établies, d'après eux.

Donc, par sa réponse qui figure au hansard, le premier ministre a bel et bien rendu la mèche. Il est maintenant impossible d'examiner rapidement le bill sur l'organisation parce que nous savons que, lorsqu'on abordera la création de ces départements d'État, nous devons faire connaître nos vues sur les questions urbaines, la politique scientifique et les problèmes évoqués dans le rapport de la Commission royale d'enquête sur la situation de la femme. Cela sera notre seule chance de le faire. Si nous n'exprimons pas nos opinions lors de l'examen du bill sur l'organisation, nous nous trouverons subitement devant un fait accompli œuvre du premier ministre et du gouvernement et les gens se demanderont où nous étions nous les idiots, et pourquoi nous n'avions aucune proposition ou idée à soumettre au gouvernement au sujet de l'établissement de ces départements.

● (10.10 p.m.)

Ainsi, si le gouvernement ne se rendait pas compte du problème qui existait auparavant en ce qui concerne le